

Conseil municipal du 21 février 2022

Présents : Pascal Pamart, Marilyse Rivière, Mazuque Sébastien. Guilhaumou Liliane. Sandrine Ternois Devalcourt.

Absents : Idriss Bigou procuration à Marilyse Rivière. Mendoza Marie-Claude donne procuration à Liliane Guilhaumou. Steeve Chouanet excusé.

Heure début du Conseil : 20 h 35 Heure de fin du conseil : 22h00.

Secrétaire de séance : Pascal Pamart

ORDRE DU JOUR.

1/. Demande d'autorisation de « Pays Corbières minervois », relative au passage sur la commune du futur Géo sentier des Capitelles ».

Dans le cadre de la création du P.N.R Corbières- Fenouillèdes, il est apparu comme une évidence vu la qualité des capitelles rénovées par des passionnés, et l'intérêt géologique de notre territoire de faire connaître et partager ce patrimoine vernaculaire.

L'office de tourisme Pays Corbières et Minervois en charge de l'entretien des sentiers de promenade répertoriés par le Conseil Départemental, a été mandaté pour créer le parcours de ce sentier à la fois culturel et touristique.

Ce sentier traversera deux parcelles communales cadastrées A 490 et A 500. Nous devons délibérer pour donner notre accord et autoriser Madame la Maire à signer tout document ou convention, afférent à cette demande.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 7,

2/ A E P, choix de l'entreprise.

Le seuil du programme de rénovation du réseau Eau potable sous l'avenue de la Promenade étant inférieur au seuil inférieur de la procédure formalisée qui est pour les travaux de 210 000€ HT, ce marché est sous Procédure Adaptée dans les Marchés Publics (MAPA).

Le programme a été estimé par les services de l'ATD, à 138 932€ HT, soit 166 718,40 € TTC
6 entreprises ont répondu à notre proposition :

- Ste BURGAT. 157 000€ HT soit 188 000€ TTC
- Ste RTLP. 149 924,70€ HT soit 179 909,64 TTC
- Ste SRE 194 739,30 € HT soit 233 687,16 TTC
- Ste SADE 215 740€ HT soit 258 888€ TTC
- Ste BATIGNOLE 225 527,68€ HT soit 270 633,54€ TTC

La subvention de l'Agence de l'eau est de 96 202 € HT, celle du Département de 14 943,60€. Toutes ces propositions ont un coût supérieur à celui du programme présenté pour les demandes de subventions. Le reste à charge pour la commune est de 27 786,40 € HT. Les travaux doivent commencer rapidement car il faut les terminer avant l'été. Après débat le CM décide de choisir la proposition la moins disante, celle de RTLP pour la somme de 149 924,70€ HT. Le CM autorise Madame la maire a signer le marché de travaux et tout document afférent à cette offre.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 7

3/ Actualisation de la convention avec le CDG 11, relative aux tarifs du service de la Protection des données.

Le C D G 11, que nous avons missionné pour nous guider dans la gestion du service de Protection des données, service obligatoire pour le respect de l'identité et de la confidentialité de chacun d'entre nous, nous presse de renouveler dans un premier temps la convention qui nous lie et qui est caduque depuis le 24 juillet 2021. Dans un deuxième temps nous devons valider l'augmentation tarifaire du service. Lecture est faite de la convention.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 7

4/ Information du SYADEN et de l'AMF et de EDF, sur l'augmentation tarifaire de l'électricité et du gaz.

Lecture est faite des documents. La « bonne nouvelle » est l'engagement de l'Etat à faire baisser les taxes et à donner à EDF une augmentation de l'ARENH pour 2022.

5/ Demande de subvention de l'AFDAIM/ ADAPEI

Débat du CM. Nous participons avec la vente des brioches et par une participation personnelle.

VOTE : Contre 7 Abs 0 Pour 0

6/ Ombrières

La société AMOK a déposé un PC, pour la construction d'une ombrière photovoltaïque qui produira de l'électricité avec une empreinte bas carbone. Cette ombrière sera construite sur un terrain communal, en Zone non inondable et nous permettra de profiter de cet espace qui sera conventionné et communal pour une durée de 30 ans. Le CM doit aussi donner son accord à Mme la Maire pour signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Le CM débat de l'opportunité de cet espace qui sera mis à disposition de la commune, puis passe au vote.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 7

DIVERS :

- Présentation du programme « 5000 équipements sportifs de proximité ».
- Réunion de la CCID, commission communale des Impôts Directs.
- Invitation de la CCRLCM, la CAF et le REAAP(réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
- Proposition insistante d'une mutuelle modulable pour tous. Pas d'intérêt .

